



COM

60 rue Vergniaud
75640 PARIS CEDEX 13
www.fo-com.com
postfil@fo-com.com

LE JOURNAL *des filiales*

La Poste mérite un !
REFERENDUM !

EDITO

.....

Avec ses 102 filiales, le groupe La Poste affiche une bonne santé financière. Pour exemples, citons ces quelques acquisitions. Elle a acheté Exapaq pour 430 millions d'euros, Orsid pour 19 millions d'euros. La Poste a vendu Europe Airpost pour 45 millions d'euros, créé le réseau DPD en Allemagne et mis sur pied un partenariat avec la SNCF pour le transport du courrier sur les lignes TGV (Fret GV). Elle a pris pied en Espagne avec Seur, en Grèce avec Interatika, en Turquie avec Yurtici Cargo, au Royaume-Uni avec Parceline, en Afrique du Sud avec Laser, en Europe de l'Est, en Inde. Elle vient aussi de prendre position sur le marché du portage de presse et de bâtir une tête de pont DPD en Chine.

Devant l'accumulation de toutes ces opérations et de tous ces chiffres, on pourrait penser que les salariés se sentent en toute tranquillité au sein de leur propre entreprise. Il n'en est rien !

L'ouverture à la concurrence des activités du courrier ainsi que le projet de privatisation de La Poste, laissent présager une tout autre réalité pour tous les salariés.

Quelle garantie financière La Poste apportera-t-elle aux filiales dans l'éventualité d'une privatisation ?

Il est grand temps que La Poste exprime clairement ses intentions dans la gestion de ses filiales. Les salariés ont besoin de savoir quel sera leur avenir.

FO Communication est présente dans toutes les instances représentatives, y compris au conseil d'administration du groupe, pour défendre l'intérêt de chacun, qu'il soit cadre, agent de maîtrise ou agent.

.....

FO Communication, premier syndicat à CHRONOPOST

Nous tenons d'abord à remercier les salariés d'avoir porté leurs suffrages sur les listes FO aux élections au Conseil d'administration, le 23 octobre dernier.

FO Communication arrive en tête avec près de 26 % des voix, devant la CFDT et la CGT.

Ces élections sont importantes car les salariés choisissent leurs représentants du personnel au CA (3 sur 9 à Chronopost). Ce CA est un lieu où se décide la stratégie de l'entreprise. Les informations économiques et financières communiquées dans cette instance alimentent les débats du comité d'entreprise et permettent ainsi d'élaborer les revendications syndicales.

FO Communication, syndicat indépendant et constructif, reste mobilisé sur tous les fronts.

FO CHRONOPOST continuera à démontrer sa capacité de dire oui quand les avantages sont réels pour les salariés et non quand le compte n'y est pas. Sans s'enfermer dans la contestation permanente, démagogique et stérile, ni dans l'acceptation « béni-oui-oui! ».

Nous avons signé l'accord GPEC et l'accord sur le rachat des jours RTT (accord qui améliore nettement la loi et, rappelons-le, qui est basé uniquement sur le volontariat). FO CHRONOPOST a signé aussi **un nouvel accord d'intéressement et de participation** (accord pour les 3 années à venir).

En revanche, nous avons dit « **non** » à l'accord salarial, dont les propositions étaient nettement insuffisantes.

Dans les mois qui viennent vont s'ouvrir des négociations sur le handicap à CHRONOPOST, les augmentations de salaires, les classifications... Encore une fois, les représentants FO CHRONOPOST seront en première ligne.

Les délégués FO, présents dans un maximum de métiers, sont déterminés à vous représenter et vous défendre efficacement.

POSTE-IMMO

Nathalie Allepot, nouvelle déléguée syndicale FO de Poste-Immo, ne manque pas d'exprimer son étonnement face au manque de dialogue social et à l'opacité dans les réorganisations internes. « *D'ici la fin de l'année, une centaine de salariés de La Poste devraient nous rejoindre dans l'entreprise. Nous avons appris que La Poste a fait des propositions aux salariés et aux organisations syndicales de La Poste. Par contre, nous n'avons pas été informés des modalités d'intégration de ce personnel.* » >>>

Il est nécessaire que la direction pratique un dialogue social efficace avec les organisations syndicales. La direction doit informer les salariés et respecter les règles en vigueur. Aussi, nous avons demandé à être reçus par la direction pour évoquer plusieurs points :

- conditions d'intégration du personnel de La Poste,
- convention tripartite,
- mise en place d'un accord sur le dialogue social,
- négociation d'un CET.

Voilà ce que veulent les salariés de Poste-Immo, autrement dit une véritable reconnaissance de leur savoir-faire.

NEOLOG

Devant l'attitude intransigeante des dirigeants de Neolog, les négociations annuelles salariales ont été un échec. À cause de cette politique de la sourde oreille, le résultat est plus que décevant : 3,2 % d'augmentation pour les salariés des plus basses catégories et, pour les catégories des agents de maîtrise et des cadres, une augmentation en-deçà de l'inflation.

Pour Force Ouvrière, c'est largement insuffisant !

Nous exigeons que les salariés puissent avoir au moins une augmentation digne de son nom, qui couvre au moins l'augmentation du coût de la vie.

Dans ces conditions, les salariés de plusieurs sites de Néolog ont décidé de cesser le travail.

Les salariés de Néolog ne veulent pas devenir des laissés pour compte.

Doc@post se regroupe !

La Holding opérationnelle Doc@post vient de signer un bail pour un local sur le site de Paris Bercy. Ce site, à terme, devrait accueillir 500 salariés des différentes filiales ainsi que la Holding. Seraient concernés par ce déménagement tous les sièges des sociétés.

Le président-directeur général ne veut pas parler de mutualisation des services mais de « *rationalisation des compétences* ». Néanmoins, chaque entreprise garde son CE et ses délégués du personnel. Heureusement, car chaque entreprise est une société anonyme !

Nous ne pouvons qu'être inquiets sur cette volonté de regroupement des services.

En effet, rien empêche désormais Doc@post de mutualiser les activités en passant des contrats de service entre les différentes sociétés.

Dans ces conditions, les délégués FO Communication restent vigilants sur la pérennité des emplois.

Le 3 décembre 2008, 20 millions de salariés vont élire leurs conseillers aux prud'hommes



En tant que salariés dans une des filiales de La Poste, vous êtes bien sûr fortement concernés. Que vous soyez en CDI, CDD ou même apprentis ! Les prud'hommes, c'est le moyen de défendre vos droits en cas de litige avec votre employeur. En ces temps de crise internationale et de grave récession, personne n'est à l'abri !

Les conseils des prud'hommes sont présents un peu partout sur le territoire et font partie du service public de la justice.

Leur rôle est de régler tous les litiges qui peuvent survenir entre vous et votre employeur à l'occasion de la conclusion, de l'exécution ou de la rupture de votre contrat de travail. Ces litiges peuvent être réglés à l'amiable, totalement ou partiellement, devant un bureau dit de « conciliation » ou par jugement. Sauf exception, chaque affaire doit obligatoirement passer par ce bureau de conciliation.

Unique en Europe, ce tribunal présente l'originalité d'être constitué non par des magistrats professionnels mais par des juges élus issus du monde du travail : les conseillers prud'hommes, employeurs et salariés. Ce sont ces personnes que vous aurez à élire, le 3 décembre prochain. Leur mandat dure cinq ans. Les salariés votent, dans le collège salarié et dans la section de laquelle ils dépendent, en choisissant parmi les différentes listes présentées par les syndicats. Les employeurs votent quant à eux dans leur collège.

Ces juges siègent à parité, c'est-à-dire que les litiges sont réglés par un nombre égal de conseillers, employeurs et salariés. Dans le cas où les conseillers n'arrivent pas à se mettre d'accord, il est fait appel à un magistrat professionnel, le juge départiteur, qui tranche le litige qui lui est soumis. Signe d'un certain consensus, cette situation ne représente que 10 % des affaires.

Syndicat responsable et conscient de la charge qui incombe aux conseillers prud'hommes, FO choisit ses candidats en fonction de leur expérience professionnelle et militante ainsi que de leur bonne maîtrise du droit.

Malgré son efficacité et son utilité évidentes, cette institution est menacée. Soixante-deux conseils viennent d'être supprimés. Vos conseillers prud'hommes ont besoin de vous.

En votant le 3 décembre prochain pour les prud'hommes et pour les candidats présentés par FO, vous direz stop à ce processus et vous affirmez votre volonté de vous défendre.

